

Conditions de participation :

- Toutes les personnes physiques âgées de 18 ans minimum et dont le domicile est situé en France ont le droit de participer au jeu-concours ;
- Le jeu concours est accessible via notre site internet www.cabrege.com et notre page FaceBook <https://www.facebook.com/cabrege/> ;
- Notre jeu concours sera ouvert dès samedi 27 juin 2020 à 08h00, heure de La Réunion (06h00 heure de Paris) et sera fermé le dimanche 28 juin 2020 à 20h00 (heure de La Réunion – 18h00 heure de Paris), les bulletins arrivant en dehors de ces créneaux ne seront pas pris en compte ;
- Les résultats aux questions seront donnés sur notre site internet www.cabrege.com et sur notre page FaceBook <https://www.facebook.com/cabrege/> à partir de la semaine suivante ;
- Les gagnants seront prévenus par nos soins à l'adresse email donnée lors de l'inscription au concours ;
- Un seul bulletin par participant.
- Les lots suivants sont à gagner lors de ce concours :
 - 1^{er} prix : un dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion) 1665-1810 en 3 volumes (offert par le CGB) ;
 - Du 2^e au 4^e prix : une licence (PC ou MAC) au logiciel HEREDIS PRO (offert par HEREDIS) ;
 - Du 5^e au 6^e prix : un ouvrage « Mémoire pour servir à la connoissance particulière de chacun des habitans de l'isle Bourbon » d'Antoine Boucher suivi des notes du père Barassin – réédition 2015 (offerts par le CGB).

Politique de confidentialité :

La protection de vos données personnelles lors de leur collecte, traitement et utilisation est essentielle à nos yeux. Elles sont protégées selon les dispositions légales en vigueur.

Nous appliquons les principes suivants :

* Instances responsables :

Cabinet Réunionnais de Généalogie – 12 rue Macabit – 97434 La Saline les bains ☎ 0693 20 23 66

- Toutes questions relatives au traitement des données (droit d'accès, rectifications [selon article N°17 du RGPD](#)) doivent être adressées à contact@cabrege.com ou par voie postale à l'adresse indiquée plus haut ;
- L'objet du traitement de données (dans le cadre du jeu-concours) est d'aviser les gagnants ayant participé au jeu-concours dans le respect des conditions de participation. Ces données sont uniquement utilisées à cette fin et seront supprimées après la conclusion du jeu-concours et la publication des gagnants ainsi que lorsque tous les gagnants auront confirmé la bonne réception de leur lot. Ces données ne seront utilisées ni à des fins commerciales, non-commerciales ou publicitaires (cf article 6 alinéa 1f du RGPD de l'Union Européenne)
- Données collectées : Nom, prénom, adresse mail, adresse postale (pour les gagnants), sexe, plateforme utilisée.
- Consentement à la publication des données des gagnants :
 - Les gagnants consentent que leur nom et leur gain soit publié sur les sites suivants : www.cabrege.com - <https://www.facebook.com/cabrege/> - ainsi qu'éventuellement sur les sites et revues de nos partenaires HEREDIS et CGB (Cercle Généalogique de Bourbon). (cf [article 6 alinéa 1a du RGPD](#))

* Selon les [articles 15-21 du RGPD](#), vous pouvez en l'existence des conditions préalables qui y sont répertoriées faire valoir les droits suivants concernant le traitement de vos données personnelles :

- Vous avez le droit selon l'[article 15 alinéa 1 du RGPD](#) de faire une demande d'accès aux données personnelles vous concernant et qui sont conservées par le Cabinet Réunionnais de Généalogie ;

- Vous pouvez faire valoir en l'existence des conditions préalables requises un droit de rectification ([article 16 du RGPD](#)), un droit à l'effacement ([article 17 du RGPD](#)) et un droit de limitation du traitement ([article 18 du RGPD](#)) de vos données à caractère personnel. Vous disposez également d'un droit d'opposition conformément à l'[article 21 du RGPD](#) et d'un droit de portabilité conformément à l'[article 20 du RGPD](#). Pour tous ces cas, adressez-nous par courrier postal ou électronique vos questions et moindres doutes ou réclamation.

- Toute personne concernée a en outre le droit de saisir l'autorité de contrôle conformément à l'[article 17 du RGPD](#) et qu'il estimerait nécessaire.

BONNE CHANCE A TOUS !

